

Rapport
de la Commission
de Gestion

Année 2015

Commune de
Penthaz

Composition de la Commission de gestion

DUPRAZ Yves, Président

PAHUD Pascal, Vice-président

PARISOD Steeve, Rapporteur

BOMMOTTET Sandrine

MARGARIDO Joan

VALZINO Carmen

WALDMANN Nelly

PREAMBULE

La Commission s'est réunie à partir du 11 février 2016, elle a tenu 16 séances dont des entrevues avec le boursier, les municipaux et le Syndic, comme suit :

- 01 mars - Monsieur Cédric Tronchet
- 24 mars - Messieurs Albert Emery et Philippe Tesse
- 29 mars - Messieurs Jean-François Pollien et Pierre-Henri Dumont
- 20 avril - Monsieur Philippe Besson

De plus, nous avons rencontré en petits comités le concierge, les employés de voirie et les employés administratifs, comme suit :

- 19 avril - Monsieur Joao Dos Santos Ramos
- 25 avril - Messieurs Christian Pache, Jean-Pierre Huck et Jetmir Jakaj
- 18 mai - Mesdames Nathalie Pahud, Muriel Duperrex et Monsieur Cédric Tronchet

Ils ont pu nous donner des informations concernant leurs activités respectives.

En date du 30 avril, la Commission a effectué une visite des domaines communaux et intercommunaux : la nouvelle STEP, le cimetière et l'église.

Nous tenons à remercier chacune et chacun de nos interlocuteurs pour nous avoir consacré un peu de leur temps.

Pour faciliter la compréhension de notre rapport, comme l'année dernière, nous avons décidé de reprendre la numérotation utilisée par la Municipalité dans son rapport de gestion. De plus, nous avons introduit un glossaire, qui nous en sommes certains, vous sera très utile.

GLOSSAIRE

AIEE :	Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux usées
AJERCo :	Accueil de jour de l'Enfance Région Cossonay
ARGdV :	Association de la Région du Gros-de-Vaud
ASICoPe :	Association Scolaire Intercommunale Cossonay - Penthaz
ASP :	Assistant de Sécurité Publique
EKML :	Ecole de Krav Manga Lausanne
FC :	Football Club
LAJE :	Loi sur l'Accueil de Jour de l'Enfance
MATAS :	Module d'Activités Temporaires Alternatives à la Scolarité
MBC :	Morges – Bière - Cossonay
MEP :	Maison d'Enfants de Penthaz
PC :	Protection Civile
PPDL :	Penthaz - Penthaz - Daillens - Lussery-Villars
RC 177 :	Route Cantonale 177
RI :	Revenu d'Insertion
SAPJV :	Société des Auto-transports du Pied du Jura Vaudois
SDIS :	Service de Défense Incendie et de Secours
STEP :	STation d'EPuration des eaux usées

1. Administration générale

1.1 Informatique, Téléphonie et Internet

Le nouveau système informatique mis en place fin 2014 convient très bien.

Le site internet de la commune a été adapté pour les smartphones.

Un nouveau système de téléphonie a été installé au sein de l'administration communale.

Le guichet virtuel est peu utilisé ; on dénombre une consultation par mois, en moyenne.

1.2 Paroisses

En ce qui concerne la rénovation de l'église catholique de la Sarraz, la situation n'a pas évolué.

1.3 Personnel

Mme Gemma Castella est partie à la retraite et a été remplacée par Mme Nathalie Pahud, qui est en charge du contrôle des habitants. Mme Marielle Goy Bommottet a continué son cursus pour l'obtention du diplôme de cadre en gestion administrative.

Notre commission a également rencontré le concierge du complexe de la Léchire, M. Joao Dos Santos Ramos, qui nous a fait part de deux souhaits :

1) pouvoir disposer d'une aide supplémentaire le vendredi. En effet, il fait passablement d'heures supplémentaires.

2) pouvoir acquérir un aspirateur à dos supplémentaire, ce qui permettrait à l'aide de ménage de pouvoir travailler en même temps que lui.

M. Christian Pache, avec lequel notre commission a également eu un entretien a réussi la formation pour formateur d'apprentis. Nous avons pu remarquer une amélioration dans l'entretien des espaces publics depuis son entrée en service. M. Pache a également relevé le fait qu'il se sent soutenu dans ses choix, ce qu'il apprécie.

Comme l'année passée, M. Cédric Tronchet, boursier communal, nous a présenté les comptes dans les délais et a répondu de manière précise à nos questions.

Lors de nos divers entretiens avec les employés communaux, nous avons constaté qu'il règne une bonne entente générale entre les employés des différents services.

1.4 Naturalisations

Aucun problème n'est à signaler pour l'année 2015. On constate une augmentation des procédures de naturalisation facilitée.

1.6 Jeunes citoyens

Une dizaine de jeunes a répondu présent à la quarantaine d'invitations envoyées par la municipalité.

1.7 ARGdV

La manifestation ArtEdifices 2015 organisée par Echallens Région Tourisme et l'Espace culturel Assens s'est tenue du 31 mai au 19 septembre 2015. L'œuvre de Beat Breitenstein représentant les dix commandements a été exposée à l'église de Penthaz.

Pour rappel, la commune a décidé d'acquérir ces tableaux pour CHF 15'000.-

1.8 Le Local (anciennement Toit pour tous)

Les locaux ont été agrandis.

Aucun autre changement par rapport à l'année précédente n'est à signaler.

1.9 Bibliothèque intercommunale de la Venoge

En 2015, l'offre des livres a été étoffée ce qui s'est traduit par une augmentation des prêts (20'000 livres ont été empruntés).

Il règne une bonne ambiance entre les employés. Les bibliothécaires sont très actives ; elles ont développé la présence de la bibliothèque sur les réseaux sociaux. De nombreuses activités ont été organisées.

1.10 Jardin d'enfants « les P'tits Tartreux »

Une subvention exceptionnelle de CHF 2'000.- supplémentaire a été accordée à l'occasion des 30 ans des « P'tits Tartreux ».

Le jardin d'enfants est complet.

1.14 Chômage et RI

Il y a relativement peu de bénéficiaires de RI sur notre commune. En 2015, il y a eu toutefois deux cas supplémentaires.

1.17 Sociétés locales

La salle de gym est très sollicitée et toutes les demandes ne peuvent pas être satisfaites.

En 2014, le détail des subventions offertes avait été présenté aux sociétés qui ne l'avaient pas unanimement accepté. En 2015, cette démarche a finalement été comprise.

1.18 Manifestations

Mis à part le 1^{er} août, les autres manifestations villageoises et culturelles se trouvent mélangées dans deux comptes : 150.365.31 et 150.435.9.

Nous trouvons dommage que les manifestations « importantes » ne soient pas présentées dans des comptes séparés de manière à connaître leurs coûts.

Nous avons donc décidé de présenter les comptes séparés dans notre rapport. Nous demandons de l'indulgence quant à l'exactitude des chiffres présentés car ils ont été recopiés à la main depuis les listes de comptes et selon notre compréhension. Ils peuvent donc contenir de petites erreurs et ont de ce fait été arrondis.

Les coûts des manifestations sont les suivants :

- Penthaz Comique Club : CHF 14'300.-
- Fête des Tartreux : CHF 7'400.-
- Sociétés locales : CHF 2'500.-
- Coup de Balai : CHF 1'500.-
- Roses de la St-Valentin : CHF 1'100.-
- Nuit des contes : CHF 530.-
- Tour du Pays de Vaud : CHF 480.-
- Kiosque à musique : CHF 170.-
- Divers : CHF 2'500.-

1.19 Bus PPDL

Les deux bus transportent 1'000 personnes par semaine.

Certains bus PPDL suivent pratiquement les mêmes horaires que les cars postaux, ce qui à certaines heures entraîne une faible fréquentation.

Le samedi, le bus est très peu utilisé.

3. Domaines et bâtiments

3.2 Jardins familiaux

Aucun problème ni incident n'a été signalé en 2015.

3.3 Forêts, arbres, haies

Un martelage a été effectué dans la forêt se situant en dessous du quartier de La Roujarde.

Seul le garde forestier décide de l'entretien des forêts.

En ce qui concerne les chenilles processionnaires, on rappelle que seuls les nids situés sur le domaine public doivent être enlevés par les propriétaires concernés ; par contre, il n'y a aucune obligation d'intervenir pour les nids se trouvant sur un domaine privé.

3.5 Maison de commune

Les locaux actuels deviennent exigus, et ne permettent pas à la Commune d'engager un apprenti de commerce dans ces conditions.

Il serait également souhaitable que le boursier communal puisse disposer d'un bureau séparé, et ce pour des raisons de confidentialité.

Les municipaux sont également à l'étroit lors de diverses séances intercommunales, par exemple.

3.6 Salle polyvalente

En raison d'un problème de courts-circuits causés par les starters, la Commune a dû procéder à un changement de lampes. Cette nouvelle génération de luminaires ne nécessite plus de starters. Le montant de cette dépense imprévue s'élève à CHF 20'000.-, matériel et main d'œuvre compris. Les $\frac{3}{4}$ sont pris en charge par l'ASICoPe.

3.7 Police des constructions

Deux grands projets immobiliers ont été initiés en 2015 : le quartier « Denner » ainsi que les Prés-du-Château.

En dehors de ces deux projets, un net ralentissement des constructions se fait sentir. En effet, le village arrive au bout de ses possibilités de développement immobilier.

3.8 Parcs, jardins et cimetière

Les travaux concernant le jardin des souvenirs ont débuté en 2015. Ceux-ci ont amélioré l'aspect général du cimetière.

Lors de notre visite annuelle des domaines, nous avons constaté également une nette amélioration de l'entretien de celui-ci, particulièrement en ce qui concerne les mauvaises herbes.

3.9 Place de jeux et installations sportives

Aucune plainte liée au bruit en rapport avec la place de jeux et le skate parc n'a été signalée en 2015.

On constate une bonne fréquentation de ces deux lieux.

3.10 Porcherie

Suite au changement de propriétaire de la laiterie, le coffret d'alimentation électrique a dû être changé, ce qui a entraîné des dépenses à hauteur de CHF 20'500.-, qui n'étaient pas prévues au budget.

Les travaux de ventilation, qui avaient été planifiés, ont été effectués.

Le bâtiment de la Porcherie est principalement utilisé par la Municipalité pour des réunions. Celui-ci n'est pas disponible à la location par des tiers.

3.11 Collège de la Léchire

Le chauffagiste doit intervenir régulièrement pour des pannes ou pour effectuer des réglages. Le coût de ces interventions pour 2015 s'élève à CHF 7'500.-

Des contrôles électriques sont également effectués régulièrement par la Romande Energie ; les frais liés à ces contrôles sont répartis entre les budgets de 2015 et 2016.

3.12 Bornalet

Il serait nécessaire de rénover la place de jeux de la halte-garderie, qui arrive en fin de vie. Les jeux existants avaient été financés par la Loterie Romande.

3.13 Bâtiment du feu / FC

Des problèmes d'aération récurrents dans le local de la voirie ont nécessité des travaux de rénovation prévus au budget ; les normes actuelles n'étaient plus respectées.

En outre, deux Velux ont été posés. Les dépenses liées à cette installation étaient également inscrites au budget 2015.

3.14 Eglise

La Commission de gestion a pu « admirer » les dix tableaux réalisés par M. Beat Breistenstein, acquis par la Commune à l'occasion de la manifestation ArtEdifices 2015.

Les frais d'électricité de l'église s'élèvent à CHF 4'800.- principalement dus au chauffage électrique.

3.15 Terrains communaux

La répartition des terrains concernés par le passage de la RC 177 a été finalisée.

4. Travaux

4.2 Vitesse

A la route de Lausanne, le panneau 50 km/h a été déplacé en direction du village. Trois panneaux 60 km/h ont été posés à la sortie du village, direction Mex.

En ce qui concerne la route de Sullens, la zone 30 km/h n'a toujours pas été validée par le Canton. Afin d'obtenir cette validation des aménagements supplémentaires sont nécessaires.

4.5 Eclairage public

Les travaux de remplacement des lampadaires ont été effectués et presque terminés, seuls restent encore six candélabres à changer en 2016 pour être en conformité avec les normes cantonales.

Le montant de CHF 10'000.- prévu au budget a été respecté, avec des coûts effectifs de CHF 8'750.-.

4.6 Véhicules

Le véhicule Reform de 1995 est arrivé en bout de course, mais il n'a toujours pas été remplacé.

4.7 Voirie et déchetterie

La quantité des déchets crus/cuits a augmenté d'une tonne, alors que le poids des autres déchets est resté stable.

Il est à relever que la demande de subventions pour les sacs poubelle a été moins importante que prévu.

Un Molok, non utilisé, pourrait être vendu par la Commune pour les nouvelles habitations.

5. Instruction Publique

5.1 ASICoPe

Le nouveau système informatique de la cantine scolaire, mis en place en 2014, est utilisé maintenant par d'autres cantines et cela permet de diminuer les coûts de ce poste.

La SAPJV a fait faillite en 2015 et a été reprise par l'entreprise MBC.

Nous constatons que les coûts de l'ASICoPe ont diminué d'environ CHF 7'000.- pour Penthaz par rapport à 2014. C'est une diminution globale des coûts pour toutes les communes et pas seulement pour Penthaz. N'ayant pas accès aux comptes détaillés des années précédentes, il n'a pas été possible de déterminer les raisons de cette diminution.

Nous avons par contre trouvé intéressant de relever les chiffres suivants :

- Coût moyen par élève (primaire et secondaire confondus) : CHF 4'000.- par an
- Coûts des bâtiments : 56% du coût total
- Coûts des transports : 21% du coût total

Pour information, les salaires des enseignants sont pris en charge par le canton et n'apparaissent pas dans les comptes de l'ASICoPe.

5.5 Ecole de musique

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'école de musique les subventions ont été budgétées à CHF 20'000.-, et seulement CHF 12'500.- ont été utilisés.

5.6 Patrouilleurs

Le renforcement des patrouilleurs a eu pour effet une augmentation d'environ CHF 18'000.- par rapport à 2014. Deux nouveaux patrouilleurs ont été engagés, principalement pour maintenir la sécurité pendant les travaux au centre du village.

5.7 La « PentaDîne » cantine scolaire

Suite à différentes remarques concernant la chaleur des repas, nous constatons une amélioration de la situation grâce à l'installation de micro-ondes qui permettent de réchauffer les repas.

6. Sécurité Publique

6.1 Service du feu

Nous constatons une augmentation des charges du SDIS de CHF 12'000.- due principalement au décompte final de 2014 et à la grosse intervention à Daillens, suite au déraillement d'un convoi de 22 wagons CFF Cargo en avril 2015.

6.2 Protection civile

Les abris PC ne peuvent pas accueillir en l'état des réfugiés, car la partie sanitaire réservée aux habitants en cas d'urgence et la partie louée demanderaient de gros travaux de déménagement.

6.3 Police - sécurité publique

L'EKML travaille avec 5 communes, on obtient ainsi plus de prestations pour le même prix.

L'ASP rencontre une fois par mois la municipalité ; il rédige un journal de poste ainsi qu'un planning hebdomadaire.

On ne constate plus de déprédations depuis la pose des caméras de surveillance à la Léchire et au Bornalet.

Depuis le 1er août 2015, le poste mobile de gendarmerie vient au Bornalet dans le but d'entretenir le lien de proximité entre la population et la gendarmerie.

Il y a eu moins d'interventions de la gendarmerie en 2015.

7. Affaires Sociales

7.1 LAJE – Réseau AJERCO

Nous avons peu de dossiers provenant du social.

8. Services Industriels

8.1 Eau

Les multiples fuites d'eau des chemins du Floret, de la Cabaule et de la Douche ont engendré des coûts imprévus de CHF 90'000.-, dont une partie devrait être prise en charge par l'assurance.

Des contrôles d'eau ont aussi été effectués suite à l'accident de train à Daillens, le résultat est consultable sur le site internet de la commune. En général, le laboratoire cantonal fait deux contrôles par année.

8.2 Fontaines

Les coûts effectifs des travaux de rénovation de la fontaine du bas du chemin du Vieux-Collège se sont élevés à CHF 62'000.-. Ils ont dépassé la provision prévue qui était de CHF 50'000.-.

8.3 Cours d'eau

Cette année encore, le cours d'eau de la Yourze nous a rapporté CHF 260.-. En effet, le canton rembourse les heures à 80% du tarif horaire facturé qui est supérieur au coût horaire des employés communaux.

8.4 AIEE

La nouvelle STEP a été mise en service en juin 2015 ; les exigences légales sont respectées.

CONCLUSIONS DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2015

Lors de l'examen des comptes, tous les montants qui nous ont interpellés ont été vérifiés. Toutes les réponses à nos questions nous ont donné entière satisfaction, d'une part par les annotations anticipées sur les comptes, ainsi que par nos propres investigations dans les classeurs mis à notre disposition.

Les comptes 2015 se sont soldés par un bénéfice d'environ CHF 43'500.-.

En tenant compte des éléments extraordinaires présentés dans le rapport de gestion de la commune, nous constatons que les comptes sont équilibrés et supérieurs au budget annoncé (perte de CHF 62'500.-). La reprise fiscale d'un ancien contribuable de la commune aurait pu augmenter le bénéfice de CHF 650'000.-. Toutefois, il est très probable que ce débiteur fasse faillite et pour cette raison, la Municipalité a, à juste titre, provisionné ce montant.

Nous tenons à remercier la Municipalité et le boursier pour leur travail, leur engagement et leur disponibilité.

Au vu de notre travail au sein de la commission de gestion pour l'exercice 2015, nous vous proposons de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion et ses comptes, ainsi qu'à l'organe de révision, au boursier et à la commission de gestion.

Fait à Penthaz, le 30 mai 2016

Au nom de la Commission de gestion :

Le président :

Yves DUPRAZ



Le rapporteur :

Steeve PARISOD

